

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° CD240**

présenté par

Mme Tuffnell, M. Orphelin, Mme Le Feu et M. Dombrevail

ARTICLE ADDITIONNEL**TITRE**

Au titre du projet de loi, substituer au mot :

« AFB-ONCFS »

le mot :

« AFBPE ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nom de l'établissement à naître de la fusion entre l'AFB et l'ONCFS, devrait conserver la référence à la biodiversité tout en introduisant une référence à la police de l'environnement et à son renforcement. Il est donc proposé comme intitulé « Agence Française de la Biodiversité et de la Police de l'Environnement.

Le terme de « biodiversité » est préféré à celui de « Nature » déjà un peu daté et suranné, qui a surtout comme inconvénient majeur d'exclure de son champ l'humanité. En effet, l'Homme n'a eu de cesse de s'extirper de son état de nature, n'a eu de cesse de maîtriser la nature, et de se protéger des contingences et des caprices de la nature, jusqu'à en être par trop distant.

Mais le terme reconnu scientifiquement de biodiversité véhicule, à la fois, une exactitude, l'homme fait partie de la biodiversité, notre organisme recèle des millions de microorganismes, bactéries...et une dimension à ne pas méconnaître, le caractère dynamique et non pas figé de ce qui nous environne et nous inclut.